31-1-07012960



AVERTISSEMENTS AGRICOLES

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

ILE DE FRANCE

Grandes Cultures

Bulletin Technique n° 02 du 30 janvier 2007 - 2 pages

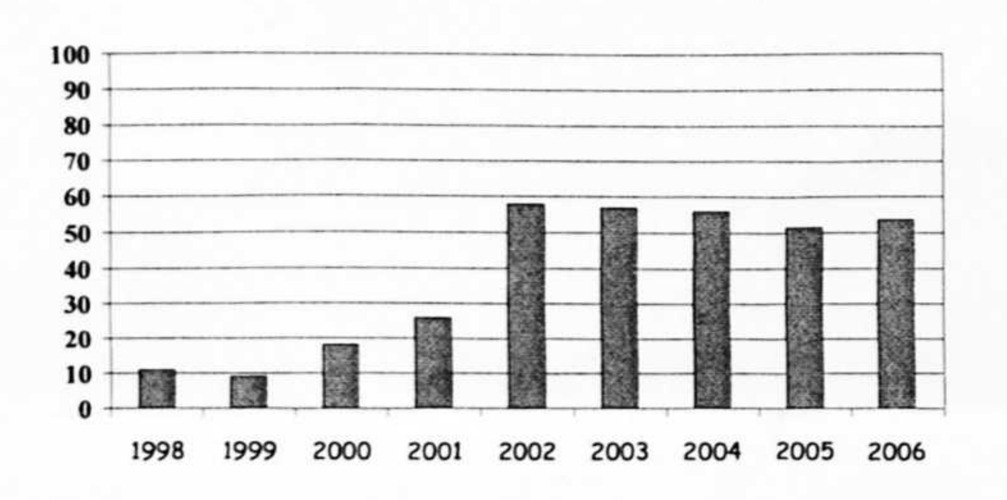
Piétin verse

Etat des résistances en Ile de France

Comme chaque année, une surveillance de la résistance du piétin verse aux fongicides à été mise en place par le Service de la Protection des Végétaux. L'ensemble des résultats est maintenant disponible.

Evolution résistance au prochloraz

Comme le montre le graphique ci-dessous, le niveau de résistance piétin au prochloraz, est assez stable sur la région depuis 4 ans, avec autour de 50% de souches résistantes.



On a toujours des petites nuances entre départements avec une résistance un peu plus forte dans l'Essonne, les Yvelines et la Seine et Marne que dans le Val d'Oise.

Si la situation ne s'aggrave pas, elle reste cependant peu favorable à l'utilisation de prochloraz solo en cas d'attaque de piétin verse importante. Au delà de 50% de résistance, l'efficacité du prochloraz diminue fortement (moins de 30%), pour devenir nulle au delà de 90% de résistance.

En cas de forte attaque piétin verse, il convient de privilégier soit d'autres molécules anti-piétin (le cyprodinil ou les nouveautés type boscalid ou métrafénone), soit leur association avec du prochloraz, qui garde son intérêt vis-à-vis de la septoriose.

Evolution résistance cyprodinil

La résistance piétin au cyprodinil fait également l'objet d'un suivi annuel. La situation reste très satisfaisante avec un faible niveau de résistance dans la région :
2004 7% de souches résistantes
2005 1,5% de souches résistantes
2006 1% de souches résistantes

Nous ferons le point prochainement sur le risque piétin verse pour cette année.

Réglementation

La situation des produits phytosanitaires évolue en permanence de par le processus de ré-homologation européenne des anciennes molécules, mais aussi par la ré-évaluation nationale qui suit des produits commerciaux. Le point sur quelques sujets.

DELAIS AVANT RECOLTE (D.A.R)

Certains produits possèdent des D.A.R. assez longs, qui peuvent être incompatibles avec certaines applications, et pas seulement les plus tardives. Quelques exemples :

KERB FLO pour le désherbage colza : D.AR. de 6 mois, ce qui exclut les applications de sortie d'hiver.

PARLAY C sur colza : le D.A.R. est de 120 jours. Pour des récoltes au 5-10 juillet, celà conduit à des applications au plus tard début mars, ce qui peut être problèmatique lors des rédémarrages tardifs de végétation comme en 2006. Dans ce cas là, si un régulateur est absolument nécessaire,il vaut mieux s'orienter vers les triazoles à action régulateur.

BASAGRAN SG (ou ADAGIO SG)
Le D.A.R. est désormais de 90 jours sur pois, ce qui peut poser des problèmes pour certaines applications de post-levée.

Le respect des D.A.R. fair partie des points contrôlables dans le cadre de la conditionnalité.

RETRAITS A VENIR

La fin de l'année 2006 a été marquée par un certain nombre de décisions dans le cadre de la ré-évaluation européenne des molécules de la 1ère et 2ème liste de révision.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

**Direction Régionale et Interdépartementale de l'Agriculture et de la Forêt
Service Régional de la Protection des Végétaux
ILE DE FRANCE**
10 rue du séminaire
94516 RUNGIS cedex
Tél : 01-41-73-48-00
Fax : 01-41-73-48-48

Bulletin réalisé avec la participation de la FREDON Ile de France

Imprimé à la station D'Avertissements Agricoles de Rungis
Directeur gérant : N. THERRE

Publication périodique C.P.P.A.P n°0909 B 07113
ISSN n°0767-5542

Tarifs individuels 2006:
77 euros (papier)
72 euros (fax)
66 euros (mail)



* non inscription de l'alachlore, l'azinphos méthyl, la vinchlozoline, le dichlorvos, le malathion, l'oxydéméton méthyl, le fenitrothion, la phosalone, le thiodicarbe, le dimethénamide, le carbofuran, le carbosulfan,

* inscription pour une période limitée et pour des usages restreints de la procymidone, du flusilazol (18 mois) et de la carbendazime (3 ans).

Il faut attendre la parution des textes officiels au niveau français pour connaître les modalités de retrait (délais à la distribution et à l'utilisation).

On attend toujours les décisions communautaires concernant le devenir de la trifluraline et du linuron, notamment.

Rappellons enfin que 2007 est la dernière année d'utilisation des spécialités à base :
- de **méthabenzthiazuron** (GLEAN T ou ELDORADO) jusqu'au 30 avril 2007 sur blé uniquement.
- d'**endosulfan,** jusqu'au 30 mai 2007,
- d'**aldicarbe** jusqu'au 31 décembre 2007 sur betteraves et vigne uniquement.

D'autre part, la société Bayer CropScience a décidé de ne pas soutenir de dossier pour 3 spécialités (DECIS MICRO - PEARL MICRO - SPLIT MICRO) pour lesquelles un retrait d'A.M.M. a donc été demandé.
Délai pour la distribution : 30 juin 2007
Délai pour l'utilisation : 31 décembre 2007.